

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 40

Pouvoirs : 5

Votants : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 20/11/2020

Le 26 novembre 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Catherine VIGNON), Charlotte LEGEAY (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Amina LEGNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN).

Secrétaire de séance : Cécile BAUDOUX

OBJET : FINANCES – Budget IMMOBLIER D'ENTREPRISES 2020 - Décision modificative n°2

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, présente la proposition de décision modificative n°2 du Budget IMMOBLIER D'ENTREPRISES 2020 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) 0,00 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) à 0,00 €

Cette décision modificative permet :

En fonctionnement :

- de régulariser les écritures du compte 617-01 qui ressort en anomalie (-1 000€) suite au vote du budget supplémentaire en juillet 2020.

Pas d'écritures en investissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 2 du Budget IMMOBIER D'ENTREPRISES 2020 suivante :

D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	FUNCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
					Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	
D		011	627	01	Service bancaires et assimilés	-1 000,00		Régularisation des écritures du compte 617-01 qui ressort en anomalie (-1000€) suite au budget supplémentaire de juillet 2020
D		011	617	01	Etudes et recherches	1 000,00		
					TOTAL	0,00	0,00	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20201126-2020C132-FI
Affichage le :

- 2 DEC. 2020

A Trévoux, le 26/11/2020
Le Président,
Marc PECHOUX

